



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/1996/26
5 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1996
9-13 septembre 1996, New York
Point 12 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

DEMANDE D'ALLOCATION DE RESSOURCES ADDITIONNELLES ET DE REDISTRIBUTION
DES RESSOURCES ALLOUÉES AU TROISIÈME PROGRAMME DE PAYS DU FNUAP POUR
L'ÉTHIOPIE

Rapport de la Directrice exécutive

I. RAPPEL DES FAITS

1. Le FNUAP demande l'autorisation d'ouvrir un crédit additionnel de 10,3 millions de dollars au titre de son programme d'assistance à l'Éthiopie. Ce crédit, qui serait financé à hauteur de 8 millions de dollars par le budget ordinaire – dans la limite des ressources disponibles – et à hauteur de 2,3 millions de dollars par des fonds provenant de sources multibilatérales, permettrait de financer certaines activités au cours des deux dernières années de la période d'exécution du programme (1996 et 1997). Le coût total du programme pour la période 1993-1997 s'élèverait donc à 29,3 millions de dollars, dont 19 millions de dollars seraient financés par le budget ordinaire du Fonds et le reste, soit 10,3 millions de dollars, par des fonds multibilatéraux. Le FNUAP demande également que l'on redistribue entre les domaines d'activité du programme, comme indiqué dans le tableau ci-joint, les ressources allouées.

2. En juin 1993, le Conseil d'administration a approuvé l'ouverture d'un crédit de 19 millions de dollars au titre du troisième programme quinquennal d'assistance du FNUAP à l'Éthiopie (1993-1997). Sur ces 19 millions, 11 devaient être financés par le budget ordinaire du FNUAP et les 8 autres par des ressources du FNUAP et d'autres ressources, dans la mesure où elles seraient disponibles. À la fin de 1995, les 11 millions de dollars financés par le budget ordinaire avaient été dépensés en quasi-totalité ainsi que les 4 millions de dollars versés à titre multibilatéral par le Gouvernement norvégien. Le taux inhabituellement élevé des dépenses tenait au fait qu'il avait fallu parer à une rupture prévisible des stocks de contraceptifs en Éthiopie en 1995 et acheter des contraceptifs au premier semestre 1996 en raison de la demande inhabituellement élevée dont ils avaient fait l'objet dans le pays au cours de

cette période et qui s'expliquait en partie par le succès des activités de plaidoyer menées par le Gouvernement éthiopien et le FNUAP.

3. On compte qu'il sera possible d'obtenir la totalité des fonds multilatéraux (6,3 millions de dollars) nécessaires au financement du programme élargi. Si tel est le cas, le montant total des dépenses afférentes au programme sera de plus de 7 millions de dollars par an en moyenne pour la période 1996-1997 – montant qu'il devrait être possible d'utiliser pleinement –, contre 5 millions de dollars pour les trois premières années d'exécution du programme. L'ouverture du nouveau crédit susmentionné au titre du programme permettra au Gouvernement éthiopien d'offrir des services de santé génésique et d'en améliorer la qualité dans tout le pays et de répondre à la nette augmentation – imprévue – de la demande de contraceptifs. Par ailleurs, les fonds reçus pour certains domaines d'activité du programme ayant été plus élevées que prévu, il est demandé au Conseil d'administration d'approuver la redistribution des fonds disponibles proposée ci-après.

4. Ces recommandations concordent avec celles formulées à Addis-Abeba, en novembre 1995 lors de l'examen à mi-parcours, du programme de pays pour l'Éthiopie, qui avait permis d'établir que les objectifs et les stratégies du programme, essentiellement axés sur le renforcement des institutions et la valorisation des ressources humaines, étaient toujours valables. Le programme a mis davantage l'accent sur une méthode de programmation intégrée qui tient compte des nouveaux domaines d'activité de base en matière d'assistance définis par le Fonds.

5. Le 21 août 1995, le Gouvernement éthiopien de transition a transmis ses pouvoirs à la République fédérale démocratique fédérale d'Éthiopie. Le processus de décentralisation que ce gouvernement avait lancé et qui prévoit le transfert des pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire et administratif aux gouvernements régionaux dans le cadre d'une structure fédérale, se poursuit sous l'impulsion du nouveau Gouvernement. C'est pourquoi, si le programme continue à être axé sur le renforcement des institutions et la valorisation des ressources humaines, ce sera essentiellement en vue d'augmenter les capacités régionales dans ces deux domaines.

II. ACTIVITÉS PROPOSÉES

6. Les activités concernant la santé génésique, y compris la planification familiale et la santé sexuelle, sont axées sur le renforcement des capacités et le développement institutionnel. Les services de santé génésique sont devenus plus nombreux, plus accessibles et de meilleure qualité. De 1993 à 1995, la proportion des hôpitaux publics, des centres de soins et des dispensaires qui offrent ce type de services est passée respectivement de 86 à 95 %, de 93 à 95 % et de 51 à 70 %. Quatre cents communautés ont commencé à distribuer des contraceptifs. Des équipes de formateurs d'agents de services de santé génésique ont été créées; 2 908 assistants sanitaires et 1 522 infirmières ont reçu une formation et une centaine de personnes venues de toutes les régions du pays ont suivi des cours d'administration de programme. La gamme des moyens de contraception utilisés s'est élargie aux contraceptifs injectables, au Norplant^R et à la stérilisation volontaire. Des activités visant à promouvoir la maternité sans risques ont été menées en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et

l'OMS. Toutes les activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) comprennent désormais un volet d'information sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST), dont le HIV/sida, et 2 millions de préservatifs sont fournis tous les ans à titre gracieux au programme national de lutte contre le HIV/sida.

7. Grâce, en partie, à ces efforts, le taux d'utilisation des contraceptifs a doublé depuis 1993, passant de 4,5 à 9 %. On compte qu'il atteindra, voire dépassera, les 12 % d'ici à 1997. La proportion d'hommes qui acceptent de recourir à des contraceptifs semble avoir aussi augmenté et le taux d'utilisation des préservatifs est passé de 7 % à 17 %.

8. D'ici la fin du cycle des programmes, on prévoit que la totalité des hôpitaux et des centres de soins publics et 80 % des dispensaires fourniront des services de santé génésique. La formation des agents de ces services se poursuivra : d'ici à 1997, 4 000 d'entre eux au moins devraient avoir été formés et 2 000 autres devraient avoir suivi des cours de recyclage. Une attention particulière sera accordée à la fourniture de services adaptés aux adolescents, auxquels ceux-ci puissent facilement accéder. Les activités régionales et sous-régionales seront élargies, en étroite coordination avec les programmes du PNUD et de l'UNICEF. Les relations de travail avec les organisations non gouvernementales qui s'occupent de santé génésique seront renforcées.

9. Cela étant, la mise en oeuvre des programmes de santé génésique a été gravement entravée par le fait qu'il n'y avait pas suffisamment de contraceptifs pour faire face à l'augmentation rapide et imprévue de la demande. Des ruptures de stock ont été signalées dans de nombreux endroits du pays. La situation a été aggravée par les insuffisances du système logistique. Les installations sanitaires publiques et celles des ONG ne permettant d'atteindre que 40 % de la population, il faut prévoir de nouvelles modalités de prestation des services de santé génésique et renforcer celles qui sont déjà en place. L'administration des programmes doit être renforcée.

10. Le FNUAP demande l'ouverture d'un crédit additionnel de 11 millions de dollars au titre de la promotion de la santé génésique, dont le budget passerait ainsi de 9 millions de dollars à 20 millions de dollars. Le complément d'aide fourni par les donateurs pour l'achat de contraceptifs ayant été insuffisant, 8 millions de dollars seront nécessaires pour répondre à 75 % des besoins du pays en la matière en 1996 et 1997 et donner ainsi le temps au Gouvernement éthiopien d'élaborer, en coopération avec le FNUAP, une stratégie à plus long terme de financement de l'achat de contraceptifs. Quant aux trois autres millions de dollars demandés, ils sont indispensables pour construire ou remettre en état au moins 16 dispensaires ruraux, construire 4 centres de soins pour les femmes dont la grossesse présente des risques et 11 entrepôts de contraceptifs et de fournitures et de matériel nécessaires aux soins de santé génésique et doter en matériel de ce type 50 centres de soins rénovés, 250 centres commençant à dispenser des soins de santé génésique ainsi que plusieurs hôpitaux et établissements de formation. En outre, des fonds d'un faible montant seraient nécessaires pour financer la formation des agents des services de santé génésique et renforcer la supervision de ces services. Le FNUAP demande donc l'autorisation de prélever 700 000 dollars sur les montants alloués au titre des activités concernant la collecte de données, les questions

concernant les femmes, la population et le développement et l'approbation d'un crédit additionnel de 10,3 millions de dollars.

11. En matière de collecte et d'analyse des données, les objectifs ont été largement atteints : le recensement de la population et des habitations de 1994 a été mené à bien, les données recueillies ont été traitées et les résultats sont en cours de publication. Sur les 5 millions de dollars approuvés à ce titre par le Conseil d'administration, seuls environ 2,3 millions de dollars seront nécessaires grâce à l'importante contribution financière du Gouvernement au recensement. Le FNUAP demande l'autorisation de transférer le solde de 2,7 millions de dollars à d'autres rubriques.

12. Le domaine d'activité concernant les femmes, la population et le développement a été incorporé dans celui de la santé génésique, des activités d'IEC et de la politique en matière de population. Le Centre de recherche, de formation et d'information sur la participation des femmes au développement, dont le principal objectif consiste à développer et à institutionnaliser les capacités de recherche sur la population et les questions concernant les femmes, a continué de recevoir un appui. Des propositions visant à aider financièrement le Gouvernement à exécuter sa politique et son plan d'action concernant la participation des femmes au développement avec des fonds fournis par plusieurs donateurs sont en cours d'élaboration. Sur les 600 000 dollars qui ont été approuvés par le Conseil d'administration, on prévoit que seuls environ 200 000 dollars seront dépensés. Le FNUAP demande donc l'autorisation de transférer le solde de 400 000 dollars à la rubrique concernant la santé génésique.

13. Pour ce qui est de la formulation et de la mise en oeuvre des politiques en matière de population, de nombreux objectifs ont été atteints. Une politique nationale en matière de population a été adoptée en 1993 et le plan d'action pour la période 1994-1999 est en cours de révision, l'objectif poursuivi étant de faire en sorte qu'il y soit tenu compte des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement. Des plans d'action régionaux sont en cours de formulation. Des organismes publics chargés de l'exécution de la nouvelle politique nationale ont été créés à tous les niveaux. Un consortium de 23 ONG s'occupant des questions relatives à la population s'est constitué. Les capacités nationales de recherche démographique, d'élaboration et d'administration de programmes en matière de population ainsi que de sensibilisation aux rapports entre population et développement ont été renforcées. Il n'en reste pas moins beaucoup à faire pour valoriser les ressources humaines et renforcer les capacités institutionnelles à l'échelon régional afin de mettre en oeuvre la nouvelle politique en matière de population, administrer les programmes en matière de population et de développement et faire participer la population à l'exécution des plans de développement. Le FNUAP demande donc l'ouverture à ce titre d'un crédit additionnel de 1,1 million de dollars.

14. Dans le domaine de la dynamique de la population, il faudrait contribuer davantage à former et à aider les démographes travaillant à Addis-Abeba et dans les diverses régions du pays à analyser et à utiliser les données du recensement et à mener des recherches socioculturelles à composantes démographiques. On pourrait, pour ce faire, recourir aux services du Centre de formation et de

recherche démographique de l'Université d'Addis-Abeba et du Centre d'analyse et d'étude démographique du Bureau national de statistique. Le FNUAP demande donc l'autorisation de transférer 500 000 dollars à la rubrique concernant la dynamique de la population pour financer ces activités.

15. Dans le domaine de l'IEC, l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie globale et de programmes multisectoriels et multimédias intégrés propres à promouvoir les objectifs de la nouvelle politique en matière de population se poursuivent. On continue à améliorer les directives et les programmes d'éducation touchant la population et la vie de famille, qui devraient être intégrés d'ici à 1997 dans tous les programmes d'enseignement officiels, y compris ceux des trois écoles d'agriculture. Les services de vulgarisation agricole, qui couvrent 80 % de la population rurale, s'emploient à développer leur activités d'information en matière de population. On a beaucoup développé les capacités des institutions publiques chargées des questions de population de diffuser des messages persuasifs, de lancer des campagnes médiatiques et de sensibiliser les décideurs et les personnalités influentes aux problèmes relatifs à la population. Ces problèmes sont désormais abordés publiquement non seulement par le biais des moyens de communication traditionnels mais aussi, et surtout par celui des médias. Une formation aux activités d'IEC dans le domaine démographique a été dispensée à 376 artistes et responsables de tous niveaux ainsi qu'à 200 femmes journalistes. Il faudra appuyer davantage les activités d'IEC et de plaider en 1996-1997 si l'on veut renforcer la valorisation des ressources humaines et les capacités institutionnelles et intensifier les activités d'IEC et de plaider menées avec l'appui des médias. Le FNUAP demande donc l'autorisation de transférer 800 000 dollars à ces activités.

16. Le FNUAP propose que le montant de l'assistance qu'il apporte à l'Éthiopie soit accru, de 10,3 millions de dollars, dont 8 millions de dollars seraient financés par son budget ordinaire et 2,3 millions de dollars par des fonds multilatéraux. Il propose également de redistribuer les fonds alloués à ses programmes comme indiqué (en millions de dollars) dans le tableau ci-après.

Domaines d'activité	Montant approuvé par le Conseil d'administration en 1993		Dépenses engagées en 1993-1995		Fonds supplémentaires et redistribution demandés		Montant total pour 1993-1997
	Budget ordinaire	Fonds multi- bilatéraux	Budget ordinaire	Fonds multi- bilatéraux	Budget ordinaire	Fonds multi- bilatéraux	
Santé génésique/Planification familiale	6,0	3,0	6,0	4,0	4,0	7,0	20,0
Information, éducation et communication	2,4	0,5	1,7	—	1,3	(0,5)	3,7
Collecte et analyse de données	1,0	4,0	1,8	—	1,0	(3,7)	2,3
Formulation des politiques en matière de population	0,7	0,2	0,8	—	1,3	(0,2)	2,0
Dynamique de la population	0,4	0,2	0,2	—	0,7	(0,2)	1,1
Femmes, population et développement	0,5	0,1	0,1	—	(0,3)	(0,1)	0,2
Activités multisectorielles	—	—	0,3	—	—	—	—
Montant total	11,0	8,0	10,9	4,0	8,0	2,3	29,3

* Les montants entre parenthèses sont ceux qu'il est demandé de transférer à d'autres rubriques.

III. RECOMMANDATION

17. La Directrice exécutive recommande au Conseil d'administration d'autoriser l'ouverture, au titre du programme de pays pour l'Éthiopie, d'un crédit additionnel de 10,3 millions de dollars dont 8 millions seraient financés par le budget ordinaire du FNUAP, dans la limite des ressources disponibles, et 2,3 millions par des fonds multibilatéraux. Elle recommande également au Conseil d'approuver la redistribution des fonds entre les différents domaines d'activité du programme proposée ci-dessus.
